

Tout comme l'ont fait les représentants de l'UNSA-Education lors du groupe de travail qui s'est tenu ce 14 février 2019, ayant traité les mesures de carte scolaire 2019, nous vous exprimons notre exaspération face aux décisions gouvernementales de suppressions de postes de fonctionnaires, au nom du dogme d'une politique libérale.

La dégradation de la qualité du service public par l'assèchement des moyens ne peut que conduire les usagers à se plaindre des agents publics et à fuir vers des prestataires privés.

Depuis plusieurs années, la suppression de postes, qui vous est ordonnée par le ministère, vous conduit, sous cette unique réalité, à élaborer, à partir d'une tour d'ivoire, de fallacieux stratagèmes que vous qualifiez, une année de « pôle », l'année suivante de « plateforme » et dont l'objectif est la mutualisation de fonctions. La mutualisation évoque selon la définition soit une mise en commun de pratiques soit une répartition solidaire de risque ; mais dans la bouche de nos managers, elle est synonyme de concentration ou de centralisation des missions. Quand ils annoncent la spécialisation des agents dans ces structures, il faut comprendre la mise en pratique du taylorisme.

Si donc ce principe de mutualisation est posé comme celui d'une plus grande efficacité, pourquoi ne pas l'élargir aux postes d'IEN-A, de secrétaire général, de dasen, toutes ces personnes effectuant également des micros tâches comme les secrétaires ?

Vous poursuivez, au nom du ministère, l'œuvre de destruction du service public de proximité quand en même temps, notre Président de la République, dans son exercice de rhéteur, s'interroge publiquement si la France n'aurait-elle pas trop de fonctionnaires de circulaires et pas assez de fonctionnaires de guichets.

En amont du débat qui s'apprête à s'engager, nous partageons avec vous quelques-unes de nos interrogations et observations. L'académie a engagé une réflexion sur une réorganisation administrative territoriale se traduisant par la création de 13 réseaux en Franche-Comté (et 13 réseaux en Bourgogne). La fusion des deux académies prévue au 1er janvier 2020 est suspendue. Qu'en est-il de la validation par le ministère de l'éducation de la mise en place de ces 13 réseaux sur l'académie de Besançon ? Dans l'affirmative, quelle est la date prévue pour leur mise en œuvre effective ?

Si la réorganisation de l'assistance administrative est liée à la réalisation de réseaux territoriaux, la réflexion doit être menée en même temps que cette seconde réforme et donc en fonction des missions assignées à ces futurs réseaux (missions qui ne sont pas encore connues à ce jour).

Si cette réorganisation est liée à la volonté de favoriser un pilotage académique plus cohérent du premier degré, elle pourrait être accompagnée par les inspecteurs de l'éducation nationale.

Si, comme nous le supposons fortement, elle n'était liée qu'à la diminution des moyens alloués à l'académie de Besançon, à l'heure où la priorité donnée au premier degré est réaffirmée par le ministre et le gouvernement, elle se heurtera fortement à l'opposition des personnels qui alertent depuis 10 ans leur hiérarchie sur la forte dégradation de leurs conditions de travail. Le recteur de Besançon doit être cohérent dans la politique éducative qu'il met en œuvre. Il ne peut pas décider de la réduction d'assistance administrative aux inspecteurs alors que le ministre écrit à ceux-ci le 21 décembre 2018 « La première thématique qui sera étudiée en tout début d'année 2019 sera celle relative à la question de vos missions et de vos conditions de travail. Il me semble important de favoriser au maximum un allègement de vos tâches administratives pour vous recentrer sur le cœur de votre métier, à savoir l'accompagnement et l'inspection des professeurs de la maternelle au lycée ».

Sur quel état des lieux repose le projet que vous avez présenté au CTS du 28 janvier 2019 ? S'appuie-t-il sur des données effectives ou sur du ressenti comme il a été murmuré lors de ce CTS ? Dans ce dernier cas, l'avis des parents ou des enseignants a-t-il été sollicité ?

Au vu du calendrier à marche forcée, l'objectif d'une mise en place de votre projet, s'apparente à de la maltraitance aussi bien des personnels administratifs que des inspecteurs de l'éducation nationale. Une alerte sociale pourrait être déposée. À ce titre, nous avons jugé à sa valeur l'attention particulière qui a été portée aux collègues, à savoir l'annonce déjà faite à certaines personnes pouvant être concernées par la mesure de carte scolaire qui allait s'abattre sur eux ; où est la cohérence du dialogue social, alors que le groupe de travail chargé de débattre sur votre projet n'a pas débuté. Une assemblée générale des personnels animée par l'IA-dasen et du SG aurait été une initiative moins brutale. La gestion humaine a été appréciée par les personnels.

Les collègues secrétaires, ici présents, vous exprimeront peut-être leur vécu au quotidien, leur plaisir d'accomplir les missions de secrétariat mais également les désarrois qu'ils rencontrent ; peut-être serez-vous touché par le grand écart qui existe entre les idées que se font les penseurs du haut et la réalité décrite par les exécutants sur le terrain. Mais lorsque vous leur énoncerez avoir mûri le projet de restructuration des secrétariats, après les avoir entendus, comme vous l'avez fait lors du CTS du 28 janvier dernier, sachez que pendant des années, ils vous ont fait remonter quelques-unes de leurs attentes sans être entendus, comme lorsqu'ils vous ont interpellés sur leur classification indemnitaire dans le dispositif RIFSEEP dans le groupe le plus bas de leur corps.

Pour terminer, nous vous rappelons que vous avez procédé à la rentrée scolaire 2015, à la fusion des secrétariats de Lons1 et Lons2 dans le Jura, accédant ainsi à la demande du dasen en exercice alors, aux motifs extra-professionnels que nous avons dénoncés lors des CTS de cette année-là. Celui-ci ayant quitté notre académie vers d'autres horizons depuis, son successeur a rétabli la situation ante 2015, dès l'année suivante, après que la réalité du terrain soit remontée à lui aux sons des mécontentements des enseignants et des familles.